



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 décembre 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 décembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 décembre 2003

**Mise à disposition d'équipements de la Ville de Niort en vue d'une
utilisation partagée - Convention entre la CAN et la Ville de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Christabelle CHOLLET

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Jacques LAMARQUE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Jean-Louis EPPLIN

Urbanisme & Affaires Immobilières**Mise à disposition d'équipements de la Ville de Niort en vue d'une utilisation partagée - Convention entre la CAN et la Ville de Niort**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Il peut résulter des compétences transférées à la CAN ou de la configuration des équipements selon le cas, une utilisation de certains équipements municipaux pour partie pour l'exercice des compétences de la CAN et pour partie pour celles de la commune propriétaire.

Ainsi, vous avez validé lors de la séance du Conseil Municipal du 29 octobre 2001 le principe d'une mise en place de conventions opérant une répartition des coûts de fonctionnement des équipements suivants entre la Commune et la Communauté d'Agglomération de Niort :

- Hôtel Administratif,
- Immeuble rue Thiers,
- Immeuble rue du Murier.

Ces conventions arrivent à échéance le 31 décembre 2003, un courrier a été envoyé à ce sujet à la CAN lui précisant que ces conventions ne seraient pas renouvelées en l'état mais proposant deux hypothèses de réimplantation des services de la CAN dans des bâtiments municipaux.

De plus afin de tenir compte d'une sous-évaluation de l'occupation des bâtiments de la rue Thiers, de la rue du Murier et de l'Hôtel Administratif à la date de signature des conventions, il est souhaitable de prévoir la régularisation de ces occupations pour l'année 2003. La maison d'habitation sise 5 rue du Musée est également occupée pour partie par des services de la CAN depuis le 1^{er} janvier 2003 nécessitant la mise en place d'une convention de locaux partagés.

Ces propositions nécessitent un laps de temps pour leur mise en œuvre. C'est pourquoi je vous propose une nouvelle convention portant sur les quatre immeubles précités pour une période de 8 mois à compter du 1^{er} janvier 2004.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions à souscrire, avec la Communauté d'Agglomération de Niort, pour chacun de ces équipements.
- approuver le versement par la CAN à la Ville de Niort d'une indemnité d'un montant de 14 748,55 € correspondant à la régularisation de l'occupation des immeubles de la rue Thiers, rue du Murier et de l'Hôtel Administratif pour la période courant du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)